

ANNEXE 7
PLANS DE PHASAGE QUINQUENNAUX
ET DE LA REMISE EN ETAT

L'exploitation sera menée selon les plans de phasage quinquennaux joints en pages suivantes.

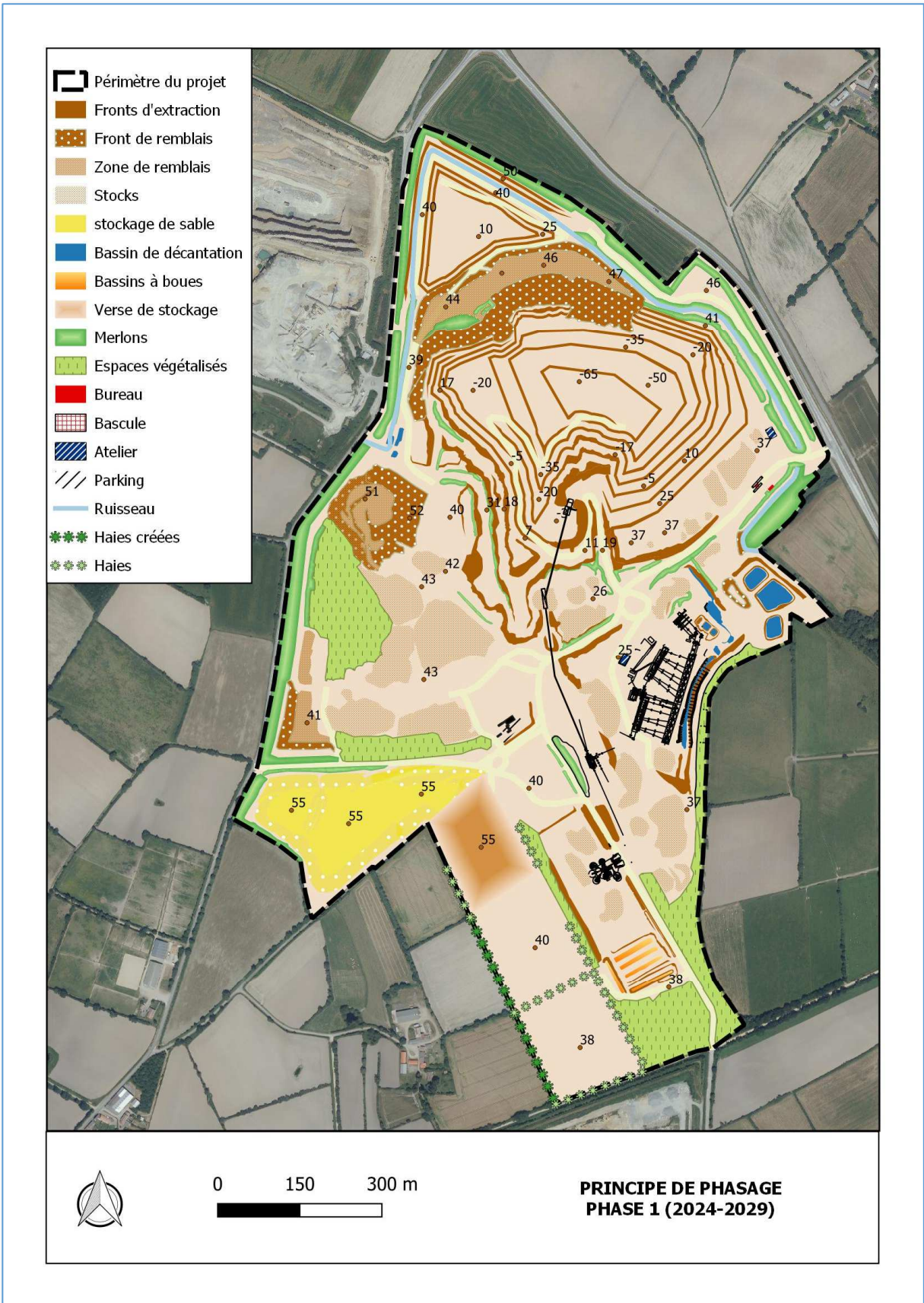


Fig. 1 : Phase 1 (2024-2029)

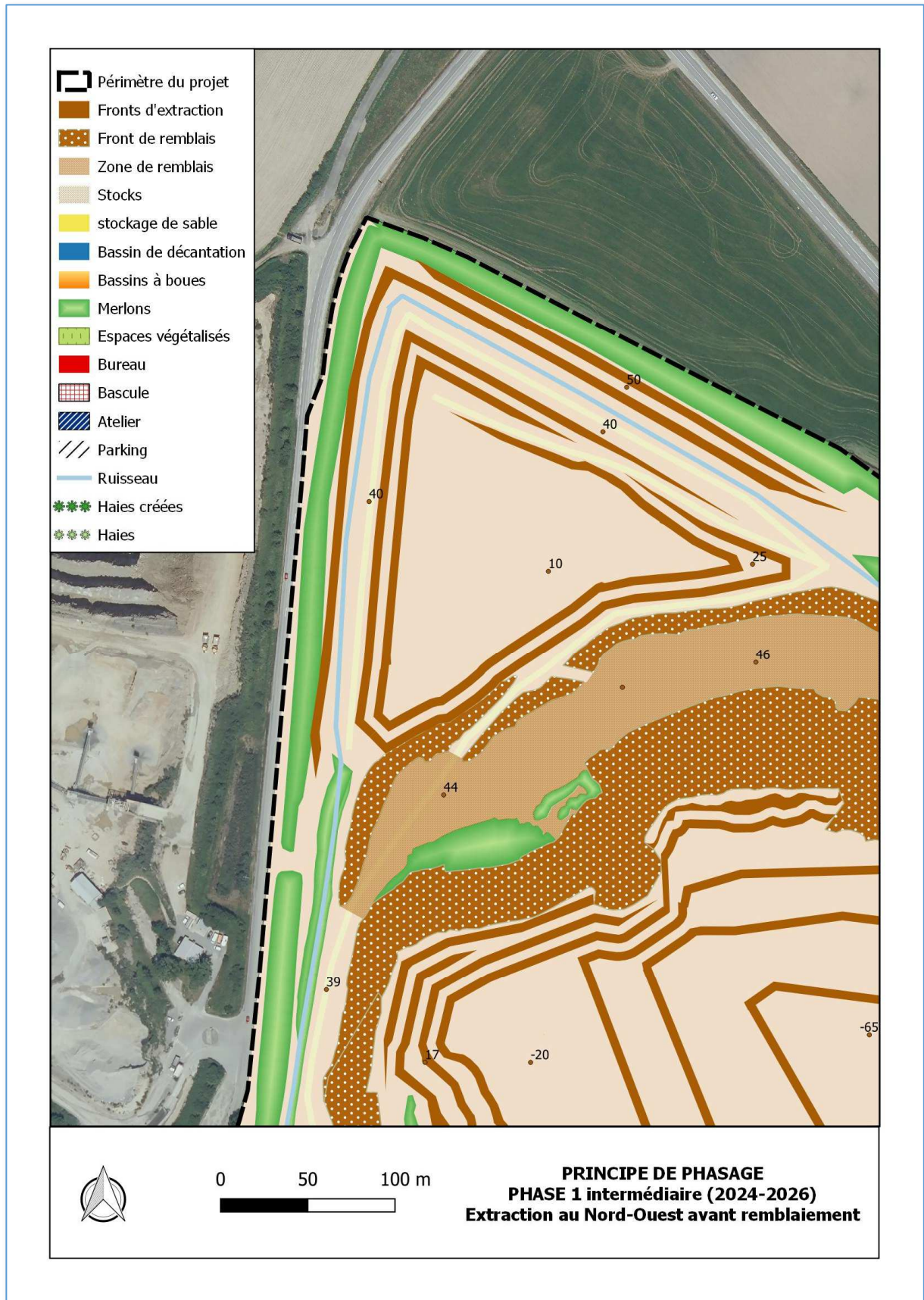


Fig. 2 : Phase 1 intermédiaire (2024-2026) – Extraction au Nord-Ouest avant remblaiement

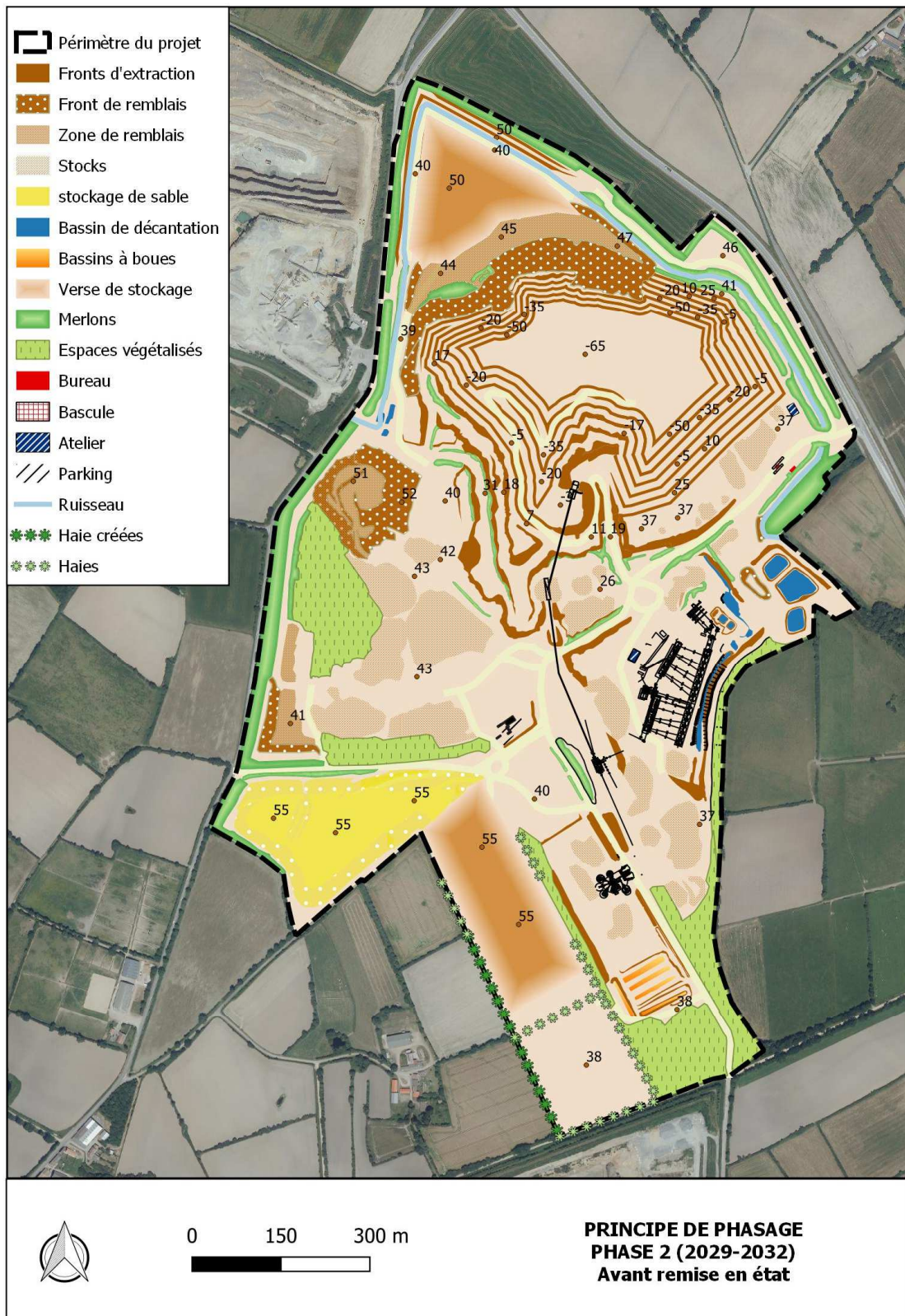


Fig. 3 : Phase 2 (2029-2032)

La remise en état prévue est présentée sur le plan ci-dessous. Les avis sur la remise en état de la carrière des maires des communes de Rouans et de Chaumes en Retz ainsi que des propriétaires des terrains seront transmis dans le dossier de Porter à connaissance du Préfet.

ESQUISSE DE LA REMISE EN ETAT



Fig. 4 : Plan de principe de la remise en état

Les précisions techniques sur les travaux de remise en état sont présentées au chapitre 5 de l'étude paysagère en annexe 11.